



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 2674

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale à propos de l'opportunité d'intégrer des modules d'enseignement de l'écologie et du développement durable dans les programmes d'enseignement. La protection de l'environnement est bien plus qu'un sujet médiatique, c'est aujourd'hui tout simplement une nécessité dont le législateur français et européen s'est pleinement saisi. Toutefois, au-delà des outils juridiques de protection qui ont été élaborés, c'est surtout la construction d'une écocitoyenneté qui permettra de relever les défis majeurs et planétaires qui nous attendent. L'éducation environnementale des enfants revêt en ce sens un intérêt majeur, car ils constituent de fantastiques vecteurs intergénérationnels. Il y a donc une réelle opportunité, une vraie utilité à faire inscrire des « modules verts », consacrés à l'écologie et aux problématiques environnementales, dans les programmes des établissements primaires et secondaires, en prolongement d'autres disciplines enseignées. C'est tout particulièrement le cas pour les sciences de la vie et de la Terre, physique et chimie, géographie, sciences économiques et sociales, éducation civique. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement quant à cette proposition.

Texte de la réponse

Le socle commun de connaissances et compétences a ancré l'éducation au développement durable dans la base des savoirs fondamentaux portés par l'ensemble des disciplines qui participent tant au domaine de la culture scientifique qu'à ceux de la culture humaniste et des compétences sociales et civiques. Le socle inclut la connaissance de « l'impact sur l'environnement » de nos activités techniques, il fait référence à une attitude de « responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à la santé », il mentionne le développement durable comme un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde ». Il s'agit non seulement de former les élèves à une démarche scientifique et prospective, mais aussi de conduire à une réflexion sur les valeurs, à la prise de conscience des responsabilités individuelles et collectives ainsi qu'à la nécessaire solidarité des territoires et des générations. Cette logique de socle implique de poursuivre l'adaptation des programmes d'enseignement. Elle implique également de développer le travail entre les disciplines et les approches croisées pour comprendre un phénomène par nature complexe, et de recourir aux dispositifs susceptibles de favoriser les travaux transversaux. Sur l'ensemble des niveaux d'enseignement, l'approche codisciplinaire permet la nécessaire prise en compte de la complexité des situations et des problématiques liées au développement durable. Elle ouvre aussi l'éventail des thèmes que l'on peut aborder dans ce cadre : ressources, risques majeurs, changement climatique, biodiversité, ville durable, transports et mobilités, aménagement et développement des territoires, agriculture durable et alimentation de la population mondiale, enjeux démographiques... En prolongement des disciplines enseignées et sans alourdissement de la charge horaire des élèves, l'introduction de « modules verts », telle que préconisée, rejoint l'approche ainsi développée, au collège, autour des thèmes de convergence disciplinaires et des itinéraires de découverte ; au lycée, dans le cadre des travaux personnels encadrés, des projets personnels à caractère professionnel et celui de l'éducation civique, juridique et sociale. Inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement, multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les

établissements et les écoles, former les professeurs et les autres personnels impliqués dans l'éducation sont les trois axes prioritaires du nouveau plan triennal (2007-2010) en faveur de l'éducation au développement durable (EDD).

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2674

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5125

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7081